

DÉLIBÉRATION N° 2026-02

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DES DOUANES
DU 9 MARS 2026**

Le conseil d'administration de la Masse des douanes,

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2025.

Fait à Montreuil, le 9 mars 2026

Le président du conseil d'administration,



Florian COLAS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 24 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence de Mme Géraldine CECCONI, sous-directrice des finances et des achats, participent à la réunion :

Pour les représentants de l'administration :

- Fabrice DEMAISON, administrateur supérieur des douanes, chef du bureau Comptabilité et recouvrement, vice-président suppléant ;
- Philippe MARNAT, administrateur général des douanes, directeur interrégional des douanes du Grand-Est (en visioconférence) ;
- Philippe RICHARD, administrateur général des douanes, directeur interrégional des douanes des Hauts-de-France (en visioconférence) ;
- Florian SIMONNEAU, directeur des services douaniers, chef du bureau Restrictions et sécurisation des échanges ;
- Yann AMBACH, administrateur des douanes, chef du bureau Politique tarifaire et commerciale.

Pour les représentants du personnel :

- **CFDT-CFTC :**
 - Marguerite BOUILLARD (titulaire, en visioconférence) ;
 - Gaëlle ROLLAND (titulaire, en visioconférence) ;
 - Raja ZANINA (suppléante convoquée en qualité d'experte, en visioconférence).
- **SNAD-CGT :**
 - Abdelkader DAHAMNI (titulaire) ;
 - Frédéric BEYAERT (suppléant) ;
 - Mathias DROUET DE LA THIBAUDERIE (suppléant convoqué en qualité d'expert).
- **USD-FO :**
 - Magali VIEL (titulaire, en visioconférence) ;
 - Nadine BEZIADE (suppléante convoquée en qualité d'experte, en visioconférence).
- **SOLIDAIRES :**
 - Cécile HANSEN (titulaire, en visioconférence) ;

- Renaud GOYATTON (expert, en visioconférence).
- **UNSA-CGC :**
 - Nicolas ANGHEL (titulaire) ;
 - Romain DESPOUY (expert, en visioconférence).

Pour les personnalités qualifiées :

- Marc FRADET, administrateur général des douanes honoraire (en visioconférence) ;
- Vincent VERROYE, directeur général des services de l'ASF Logement.

Pour l'établissement public administratif de la Masse des douanes :

- **Pour le service central :**
 - Sandrine AMBACH, administratrice des douanes, directrice de l'établissement ;
 - Frédéric MAR, inspecteur principal de 2^{ème} classe, adjoint à la directrice de l'établissement ;
 - Aomar BOUZIDI, inspecteur, rédacteur au service central ;
 - Pascale BRIZIO, inspectrice régionale de 1^{ère} classe, rédactrice au service central ;
 - Marina DURBANO, attachée principale d'administration, rédactrice au service central ;
 - Louise DUVAL, inspectrice, rédactrice au service central (en visioconférence) ;
 - Géraldine GAUTHERET, contractuelle, rédactrice au service central ;
 - Julie GRASSEN-BARBE, inspectrice, rédactrice au service central (en visioconférence) ;
 - Emmanuel HOARAU, attaché d'administration, rédacteur au service central ;
 - Romain LANCLU, inspecteur, rédacteur au service central ;
 - Esaïe OHIN, contrôleur de 2^{ème} classe, rédacteur au service central ;
 - Maëlle TIE, contrôlease de 2^{ème} classe, rédactrice au service central ;
 - Valérie VUGHT, inspectrice, rédactrice au service central.
- **Pour l'agence comptable :**
 - Nadine MORELLE, administratrice supérieure des douanes, agente comptable de l'établissement ;
 - Patrick MARIN, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef de l'agence comptable de l'établissement.

Pour le contrôle budgétaire et comptable :

- Séverine GALIANA, attachée d'administration, CBCM.

ORDRE DU JOUR

I – POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération n° 2025-07)
2. Approbation des circonscriptions territoriales de la Masse des douanes et de la révision du règlement intérieur des commissions territoriales (délibération n° 2025-08)
3. Approbation du budget rectificatif II pour l'année 2025 (délibération n° 2025-09)
4. Approbation du budget initial 2026 et de l'augmentation des redevances d'occupation (délibération n° 2025-10)
5. Approbation des redevances d'occupation de la résidence de Calais Nouvelle-France (délibération n° 2025-11)
6. Approbation de la mise à jour de la programmation immobilière cadre (délibération n° 2025-12)
7. Délibération portant affectation de la vente d'un pavillon situé à Kourou au titre du Compte d'affectation spécial (délibération n° 2025-13)
8. Approbation de conventions de réservation (délibération n° 2025-14)
9. Approbation d'une délégation de pouvoirs relative aux conventions de réservation (délibération n° 2025-15)

II – POINTS D'INFORMATION

10. Conventions de réservation : renouvellements et perspectives
11. Retours sur l'accompagnement de la Masse en matière immobilière
12. Point de situation sur les logements indisponibles du parc domanial
13. Tableau de bord de suivi des diligences accomplies pour les admissions en non-valeur
14. Tableau de bord des impayés

Mme CECCONI, vice-présidente assurant les fonctions de présidente du conseil d'administration de l'établissement, ouvre la séance, ce jour, à 14h35.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) est désigné secrétaire adjoint de séance.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la Présidente demande aux représentants du personnel s'ils souhaitent faire une déclaration préalable.

Mme ROLLAND (CFDT-CFTC) donne lecture, au nom de la CFDT, de la déclaration suivante :

« Madame la Présidente,

Le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, le gel du point d'indice qui ne cesse de perdurer et à cela vient s'ajouter l'augmentation des loyers, certains collègues se retrouvent dans une situation financière précaire et la Masse synonyme de levier social à du mal à maintenir cette fonction et perd en conséquence de son attractivité en la matière.
Cette augmentation de 1,04% du loyer et des provisions de charges impactent grandement le porte-monnaie des locataires.

Plus que jamais la CFDT/CFTC exprime son attachement au domanial et à son développement, notamment en IDF. Le manque de logements représente un frein à son attractivité. Cependant, il convient de souligner que ce problème de logement se généralise dans l'hexagone et jusque dans les DOM. En effet, seules les DR de Guadeloupe, Martinique et Guyane bénéficient de logements MASSE tandis que La Réunion et Mayotte en sont dépourvues. La situation du marché local est plus que tendue et les agents nouvellement affectés peinent à trouver un logement ou s'ils ont la chance d'en trouver un, c'est souvent très excentré par rapport à leur lieu de travail.

En cela la CFDT/CFTC demande:

- une augmentation de la dotation exceptionnelle de la DGDDI qui est insuffisante pour l'établissement afin qu'il puisse assurer ses missions
- une pérennisation du FACVA
- une attribution d'un réel budget à la MASSE

Sans cela la MASSE devient inexorablement moribonde. »

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) donne lecture, au nom de la CGT, de la déclaration suivante :

« Madame la Présidente,

Le climat international que l'on soit à Kiev ou à BELEM est morose. En effet, les théâtres de guerre sont légion : l'UKRAINE, le SOUDAN, GAZA. À cela se rajoutent les conflits territoriaux en Mer de Chine, à la frontière indo-pakistanaise, en RDC, au Sahara occidental entre autres. Autant dire que la situation est explosive. Force est de constater que la France se satisfait de cette situation étant le 2^e exportateur mondial d'armes. D'ailleurs la CGT a dénoncé à plusieurs reprises les exportations d'armes à destination d'Israël au départ du port de Marseille par exemple.

La CGT n'aura de cesse de rappeler que la culture de la paix fait partie des valeurs fondatrices de notre organisation syndicale. Une paix durable est une condition préalable à l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain. La guerre sert surtout le capitalisme et sa soif

d'enrichissement. Enrichissement avec la production d'armes, l'exploitation des terres rares par exemple.

La situation nationale n'est guère plus réjouissante. Nous avons un gouvernement incapable de voter un budget. Dans sa grande mansuétude il a daigné proposer la suspension de l'infâme réforme des retraites mais évidemment une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule ce gouvernement illégitime a proposé de doubler les franchises médicales et de pénaliser toujours plus les précaires et les plus pauvres de ce pays. Nous qui demandions éperdument des recrutements de fonctionnaires, il est envisagé d'en supprimer plus de 3000 ! Et dans le même temps on nous apprend le recrutement de 1200 Douaniers ! Ce sont des magiciens.

La CGT est aussi inquiète sur les perspectives de développement de notre œuvre sociale de logement douanier. En effet, au niveau du budget, nous ne voyons toujours pas de hausse de la subvention ministérielle, même si la DG a récemment alloué une subvention exceptionnelle de 1,3 million d'euros. Peut-être que le 25 décembre nous apprendrons en même temps qu'un nouveau budget plus favorable aux Français une subvention annuelle pour l'EPA Masse pérenne à 1,3 million d'euros. L'espoir fait vivre et il ne nous reste plus que ça ! Mais vu le contexte international, on nous répondra certainement qu'il y a de l'argent pour des tanks et des fusils mais pas pour le logement...

Outre le budget c'est aussi la perspective de projection dans certaines régions où il y a de la tension dans les demandes qui nous inquiète comme le Sud-Ouest ou la région parisienne, voire le Sud-est. En effet, les modalités de réservation imposées par la loi Elan ne sont pas en adéquation avec le fonctionnement de la Masse des Douanes, et l'extinction de certaines réservations historiques comme celles de Tremblay 2 ont fait diminuer fortement l'offre de logements en région parisienne et plus particulièrement autour de Roissy qui est pourtant un gros pourvoyeur d'effectifs douaniers. Les perspectives de réservations de ce côté restent floues et ce n'est pas de nature à rassurer les collègues. Il serait peut-être temps de se lancer dans l'acquisition ou dans la construction d'une cité domaniale dans le Nord Est Parisien, ou d'envisager un bail emphytéotique avec l'ALPAF qui pourrait être un partenaire privilégié. Il est temps d'investir... les douaniers ont de l'avenir surtout si le recrutement de 1200 douaniers venait à se concrétiser ! Les notions de droits de douane et de frontières n'ont jamais été aussi à la mode.

Finalement, nous tenons à reconnaître le mérite de l'administration d'avoir pu harmoniser les élections Masse avec celles de la DGDDI qui seront organisées en 2026 sur la même plateforme. Nous espérons cette fois-ci un plus grand engouement pour les élections de la Masse qui avaient été boudées il y a 4 ans avec un taux de participation d'à peine 40% ! »

Mme VIEL (USD-FO) donne lecture, au nom de l'USD-FO, de la déclaration suivante :

« Madame la Présidente,

Tout d'abord, l'USD-FO tient à vous remercier, ainsi que toute votre équipe, pour la qualité des documents transmis et la gestion rigoureuse menée. Nous reconnaissons votre engagement sérieux et celle de vos équipes, qui assurent un travail de qualité, dans des délais

souvent contraints et régulièrement confrontés à des questions juridiques très techniques et des problématiques nouvelles.

Le travail des collègues de l'EPA Masse est un travail méconnu mais fondamental. L'important, la diversité des missions et leur complexité (tels que valoriser le parc domanial, prospecter pour offrir des solutions de logements aux douaniers là où il y en a besoin, assurer le suivi des travaux tout en se conformant aux évolutions réglementaires) ne pourraient être assurées sans l'engagement des agents de l'EPA Masse, ni sans la prise en compte indispensable de l'augmentation des effectifs de ce service.

L'USD-FO salue également les déplacements de nos équipes sur le terrain et l'organisation, à La Rochelle, d'un colloque réunissant les différents services territoriaux, qui a permis les échanges de bonnes pratiques et le tissage de liens entre les collègues.

L'USD-FO se réjouit également de l'allocation d'une subvention exceptionnelle de la DGDDI de 1,358 million d'euros qui permettra de financer, dans les mois à venir, des opérations urgentes de sécurisation et de modernisation de douze cités douanières.

Mais cette subvention doit être pérennisée pour maintenir notre parc immobilier, malheureusement vieillissant, mais indispensable aux douaniers. Il est OBLIGATOIRE que la Masse soit dotée enfin d'un réel budget ; le flou sur la subvention impliquant des conseils d'administration exceptionnels pour valider des corrections de trajectoires budgétaires, nous inquiète.

L'EPA Masse a besoin de moyens financiers solides pour assurer la programmation immobilière à venir, mais également les programmations antérieures qui ont été repoussées et dont les coûts vont nécessairement augmenter. L'EPA Masse ne peut continuer ainsi en espérant une baisse des prix, en donnant des « conseils conso aux locataires » ou en priant pour que l'hiver soit clément.

Le budget ne peut pas reposer principalement sur la hausse des loyers et la vente du patrimoine, quand les coûts d'entretien et d'investissement explosent.

Madame la Présidente, l'USD-FO sait que le contexte politique est incertain et que vous avez à cœur de préserver l'attractivité des logements mais nous ne pourrions pas valider une hausse des loyers de 1,04 %.

En cinq ans, le montant des redevances d'occupation et des provisions de charges des locataires de la cité de Chamonix a augmenté de 100 euros par mois. Même augmentation pour la cité de Montmélian sur une durée de sept ans. Et que dire des augmentations de charges subies par les locataires de la Joliette qui, pour certains, doivent verser 300 euros mensuellement.

Une augmentation des loyers, même contenue, serait malvenue et engendrerait une augmentation des impayés.

La Masse doit absolument rester un levier d'attractivité.

L'USD-FO tient également à apporter plusieurs points d'attention. Point numéro un : votre réactivité dans le renouvellement de conventions de réservation à Saint-Julien-en-Genevois ou à Limeil-Brévannes et votre dynamisme dans la recherche de réservations sur des programmes neufs en Meurthe-et-Moselle et en Moselle ou dans des nouvelles implantations est à saluer.

Mais l'USD-FO tient à vous alerter sur la pratique de certains bailleurs qui procèdent à des augmentations de loyer indécentes après la sortie des locataires. Exemple à la cité de Bellegarde pour un T4, le loyer en février 2025 était de 822 euros et est actuellement de 1 160 euros pour un nouvel entrant. Donc l'USD-FO souhaiterait connaître la base réglementaire permettant cette hausse de loyer.

Point numéro deux : la sécurisation de la cité de la Joliette. Le délogement récent de deux squatteurs à la cité de la Joliette relance l'urgence du projet de sécurisation (avec des services administratifs sensibles), mais aussi de la réhabilitation de nombreux logements actuellement vacants (sept logements sont prévus à la rénovation sur 31 impropres à la location).

Point numéro trois : les problèmes de chauffage et d'eau chaude à Ferney-Voltaire. La cité de Ferney connaît depuis de nombreuses années des problèmes de chauffage et d'eau chaude. Actuellement, ils n'ont plus d'eau chaude avec une eau à 18 degrés. Le service territorial se démène pour trouver des solutions. Il y a dans cette cité 9 enfants âgés de moins de 3 ans, dont 6 nourrissons dans les logements. Des solutions provisoires sont envisagées. L'USD-FO souhaite vous alerter sur l'urgence de la situation, les locataires et les collègues du service territorial sont usés. Le service central doit pouvoir débloquer des crédits en urgence pour les aider et consentir à un geste financier pour ces locataires épuisés.

Enfin, point numéro quatre : une fois de plus, des travaux sur une chaufferie ont engendré l'absence de chauffage durant plusieurs semaines. Ce sont les locataires de la résidence de CHALAMPÉ (DR MULHOUSE 68) qui ont dû utiliser des radiateurs électriques dans cette région où le froid s'est fait ressentir très tôt. Certains locataires ont demandé des remises financières au service territorial Grand-Est, l'USD-FO demande la prise en compte de leur demande.

Madame la Présidente, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser détériorer un patrimoine essentiel du logement de nos collègues. Des moyens humains et budgétaires et des travaux dans les temps sont attendus. »

Mme HANSEN (Solidaires) donne lecture, au nom de Solidaires, de la déclaration suivante :

« Madame la Présidente du conseil d'administration,

Depuis 2020, les crises se succèdent et bouleversent le contexte économique et social de notre pays : une inflation qui se maintient à des niveaux élevés, le gel du point d'indice, la

limitation des possibilités d'accession à la propriété alimentent les tensions autour de la question du logement.

L'accès pour les douaniers et leurs familles aux logements de la Masse est la première solution de logement pour accompagner les mobilités professionnelles, et constitue aussi un amortisseur social pour des agents qui peuvent être confrontés à des difficultés personnelles.

Si l'EPA a fait la preuve de sa réactivité et de sa capacité à pouvoir répondre aux situations collectives et individuelles, l'EPA doit néanmoins s'adapter à de nombreuses contraintes conjoncturelles (pour 2025 : blocage budgétaire, projet du Marin abandonné ou incertitudes juridiques concernant les modalités de réservation auprès des bailleurs sociaux).

En dépit d'un exercice budgétaire 2025 compliqué, le cap a été maintenu, pour répondre aux objectifs d'investissement programmatiques tout en assurant une gestion financière maîtrisée. Nous en profitons pour saluer à nouveau la qualité du travail des équipes du Service Central, de l'Agence Comptable et des Services Territoriaux.

Cependant, nous voudrions attirer votre attention sur deux points.

Nous sommes en effet préoccupés par le rétrécissement significatif, depuis cinq ans du parc locatif, particulièrement en Île-de-France : non-renouvellement des conventions historiques, logements perdus pour un tour ou encore hausse des prix de réservation en droit de suite. Concernant les modalités de réservation, nous demandons que la Douane, en tant que force de sécurité intérieure, continue à bénéficier de la possibilité de gestion en stock.

Si nous saluons les démarches entreprises par la direction pour développer l'offre de logement, nous constatons que la situation est aujourd'hui préoccupante. La CTM d'Île-de-France n'a plus les capacités d'accueillir des gros contingents de stagiaires. Les prix chez les bailleurs sociaux s'envolent. Ces freins nuisent à l'attractivité des postes franciliens.

À la lecture des prévisions du budget initial pour 2026, nous ne partageons pas les choix opérés en matière de financement. Il n'est en effet plus possible, à notre sens, de faire porter sur les locataires le poids de l'augmentation des recettes à travers la hausse annuelle de la redevance d'occupation. En outre, les ressources extérieures (subvention ministérielle et retours au Compte d'Affectation Spéciale) sont aléatoires et insuffisantes. Plus personne ne peut nier que la subvention versée par notre autorité de tutelle, la douane, ne permet plus d'assurer une viabilité financière à long terme. Il y a donc manifestement une inadéquation entre les enjeux immobiliers qui sont assumés (PIC quadriennale à 16 millions d'euros) et les moyens alloués par la Direction Générale. Pour preuve, la subvention exceptionnelle de 1,3 million d'euros allouée en octobre pour faire face à des désordres immobiliers imprévus.

Solidaires Douanes revendique l'adaptation des moyens financiers au regard des nouvelles contraintes économiques et réglementaires, par au moins le doublement pérenne de la subvention versée par la Douane.

Enfin, une instance plénière est aussi l'occasion de rappeler que nous sommes de fervents défenseurs d'un dialogue social qui ait du contenu. Alors que nous arrivons au terme de cette mandature, nous pensons que ce dialogue social fonctionne plutôt bien au bénéfice de l'intérêt général. Nous prenons acte, Madame la Directrice de l'EPA, de votre volonté de préserver les

prérogatives des élus. La consultation et la validation - sur les champs définis par le décret, des orientations stratégiques et budgétaires de l'établissement par les représentants du personnel contribuent largement à l'idée auprès des locataires que leurs avis et propositions sont pris en compte. Cette adhésion des agents des douanes au fonctionnement équilibré des organes de gouvernance de la Masse est un enjeu majeur dans l'optique de consolider un taux de participation significatif aux élections qui se dérouleront dans quelques mois. »

M. ANGHEL (UNSA-CGC) ne fait pas de déclaration liminaire mais tient néanmoins à rappeler les positions que son organisation défend de manière constante lors des instances de la Masse des douanes. Il réaffirme tout d'abord l'attachement de l'UNSA-CGC au parc domanial et à son développement, soulignant qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour répondre aux besoins en matière de logement, particulièrement en Île-de-France qui ne compte qu'une seule cité domaniale, ce qui place les agents dans une situation de dépendance vis-à-vis des bailleurs sociaux.

Il a ensuite évoqué la nécessité d'augmenter le montant de la dotation allouée à la DGDDI, rappelant que la dotation exceptionnelle accordée cette année démontre que l'enveloppe budgétaire habituelle ne permet pas à l'établissement d'assurer pleinement ses missions d'entretien et, dans la mesure du possible, de valorisation du patrimoine.

Enfin, M. Anghel réitère la demande, déjà formulée à plusieurs reprises, de pérennisation du FACVA, un dispositif qui permet de mener à bien des projets répondant aux attentes des locataires et de réaliser certains travaux qui, en raison des contraintes budgétaires de la PIC, ne peuvent être entrepris autrement.

I — POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération n° 2025-07)

En l'absence de question ou de commentaire, la Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-07.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		

La délibération n° 2025-07 est adoptée.

2. Approbation des circonscriptions territoriales de la Masse des douanes et de la révision du règlement intérieur des commissions territoriales (délibération n° 2025-08)

Mme AMBACH indique que cette thématique a été évoquée lors d'un groupe de travail dédié aux élections professionnelles qui s'est tenu le 10 octobre dernier en présence du bureau RH1 ainsi que pendant la commission préparatoire du 22 octobre. Elle précise le principe retenu : les agents titulaires sont électeurs de la commission territoriale de la Masse pour la circonscription au sein de laquelle ils sont en activité. La liste et les périmètres de chaque commission territoriale demeurent inchangés, le tableau en annexe ayant pour objectif de retranscrire ce principe.

Elle ajoute qu'une disposition supplémentaire est proposée pour gérer les demandes de logements qui se situeraient, d'ici fin 2026, en dehors du périmètre de toute commission territoriale, afin d'éviter toute situation sans réponse. Cette disposition n'aura pas d'impact électoral puisque les agents ne relevant pas du périmètre d'une CTM voteront uniquement au conseil d'administration.

Mme AMBACH précise que les prochaines élections professionnelles se tiendront de manière dématérialisée selon les mêmes procédures que celles prévues au sein de la Direction générale des douanes, ce qui facilitera la logistique, la visibilité et la participation.

M. BEYAERT (SNAD-CGT) demande si les stagiaires ont le droit de vote.

Mme AMBACH répond, qu'à son sens, les stagiaires n'ont pas la capacité de voter et que cette question doit être débattue au sein des réunions techniques douane. La Masse des douanes s'alignera sur ce qui aura été décidé.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-08.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		

Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-08 est adoptée.		

3. Approbation du budget rectificatif II pour l'année 2025 (délibération n° 2025-09)

Mme CECCONI indique que le budget 2025 a fait l'objet d'un premier budget rectificatif portant principalement sur l'intégration de la subvention exceptionnelle de la douane de 1 358 000 euros. Ce budget rectificatif prévoit en recettes une augmentation de 20 000 euros liée à l'accroissement des recettes locatives du fait de l'intégration du site de Calais-Nouvelle France dans le parc domanial de l'EPA. Les dépenses de fonctionnement intègrent une baisse des autorisations d'engagements (AE) à hauteur de 257 000 euros et des crédits de paiement (CP) à hauteur de 212 500 euros. En termes d'investissement, ce budget rectificatif intègre une baisse des engagements de 233 000 euros du fait de la révision des AE sur les opérations PIC antérieures, et une hausse des décaissements de 821 000 euros. Au total, ces modifications portent le déficit budgétaire à 1 493 555 euros et la trésorerie attendue au 31 décembre 2025 à 10 320 108 euros. Cet équilibre financier illustre la soutenabilité du budget de l'établissement pour 2025. Les restes à payer s'élèvent à 5,5 millions d'euros.

Mme HANSEN (Solidaires) salue le travail des équipes en charge du budget et la restitution très fidèle des évolutions budgétaires.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-09.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-09 est adoptée.		

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) précise que la CGT vote en faveur du budget rectificatif II car il s'agit d'un vote technique sur la réaffectation des sommes.

4. Approbation du budget initial 2026 et de l'augmentation des redevances d'occupation (délibération n° 2025-10)

Mme AMBACH précise que les recettes s'élèvent à 13 285 250 euros, dont 12 305 250 euros de recettes propres tenant compte d'une augmentation de loyer contenue à 1,04 %, conforme à l'indice de référence des loyers national appliqué par l'ensemble des bailleurs sociaux. La vente de la caserne de gendarmerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône devrait être conclue en 2026, intégrant ainsi 370 000 euros au budget. La subvention de la DGDDI s'élève à 500 000 euros.

Les dépenses globales s'élèvent à 14 854 904 euros en AE et à 15 419 324 euros en CP. Les dépenses de fonctionnement atteignent 10 201 000 euros en AE, en croissance par rapport au BR II 2025 du fait de l'engagement de la rémunération fixe des mandataires, et 10 212 700 euros en CP, également en hausse du fait de l'augmentation de l'enveloppe de travaux pour les services territoriaux.

Les investissements s'élèvent à 4 653 904 euros en AE, soit une baisse par rapport au BR II 2025 en raison de l'engagement de travaux générés par la subvention exceptionnelle attribuée par la DGDDI en 2025, et à 5 206 624 euros en CP, également en baisse du fait d'importants décaissements au titre d'opérations immobilières attendues sur la fin de l'exercice 2025.

Ce budget prévoit un déficit budgétaire prévisionnel de 2 134 074 euros et une trésorerie prévisionnelle de 8 252 406 euros. Il demeure soutenable grâce à une trésorerie initiale conséquente.

Mme HANSEN (Solidaires) exprime son désaccord sur les choix de financement du budget, estimant qu'il n'est pas souhaitable de faire peser uniquement sur les recettes propres de l'établissement, c'est-à-dire les loyers, l'effort nécessaire aux dépenses d'investissement. Elle juge également que la subvention allouée chaque année par la Direction générale des douanes est insuffisante au regard des enjeux et de l'augmentation du coût de rénovation et d'entretien des bâtiments, et demande au moins le doublement pérenne de la subvention allouée par l'administration de tutelle.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) rejoint certains propos tenus par Mme Hansen, jugeant que la dotation, bien qu'elle ait été augmentée cette année, reste insuffisante.

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) s'associe aux revendications des autres organisations syndicales, notamment sur le doublement de la subvention de 500 000 euros, et demande que les régularisations de charges soient bien anticipées pour éviter les mauvaises surprises de début 2025.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) estime également que faire supporter la seule augmentation de recettes de l'établissement aux locataires par l'intermédiaire de la hausse des redevances d'occupation n'est pas digne d'une œuvre sociale comme celle de l'EPA Masse. Il demande que les dirigeants prennent la mesure de ce qui a été demandé dans les statuts, à savoir l'entretien et la valorisation du parc domanial qui leur est confié, en augmentant la dotation et en pérennisant le FACVA.

Mme VIEL (USD-FO) rejoint les propos des autres organisations syndicales et ne votera pas en faveur d'une augmentation des redevances d'occupation de 1,04 %.

Mme CECCONI rappelle que ces éléments ont déjà été portés à la connaissance des représentants du personnel et réaffirme l'attention et le soutien de la Direction générale à l'égard de l'EPA Masse et du logement des douaniers. Ce soutien a trouvé une traduction concrète dans la subvention exceptionnelle de 1 358 000 euros versée cet été lorsque les possibilités budgétaires ont pu se dégager, un montant représentant presque trois fois la subvention annuelle versée par la douane. Le contexte budgétaire actuel extrêmement complexe ne donne pas la visibilité suffisante pour prévoir une subvention majorée au bénéfice de l'EPA Masse, c'est pourquoi le budget 2026 est construit sur la base de la subvention nominale de 500 000 euros.

L'EPA Masse conduit néanmoins un certain nombre de travaux prospectifs pour identifier les différentes pistes et vecteurs qui permettraient de renforcer l'offre de logement afin d'être prêt lorsque les possibilités budgétaires se présenteront. Sur la question de l'augmentation des loyers, l'enjeu est d'assurer l'égalité de traitement entre les locataires du parc domanial et ceux du parc locatif qui connaissent l'augmentation des loyers en fonction des IRL. Il est également important de rester vigilant à ne pas aggraver l'écart qui existe entre les loyers pratiqués par l'EPA Masse et ceux pratiqués par le marché du logement social.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-10.

<u>VOTES</u>		
Pour : 8	Contre : 7	S'abstient : 0
Représentants de l'administration	Représentants du personnel	
Personnalités qualifiées		
La délibération n° 2025-10 est adoptée.		

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) explique son vote en réitérant sa demande que l'EPA Masse dispose d'un budget propre pour assurer son bon fonctionnement.

5. Approbation des redevances d'occupation de la résidence de Calais Nouvelle-France (délibération n° 2025-11)

M. MAR indique que le retour à l'état de la cité Calais Nouvelle-France a eu lieu le 1er juillet 2025, au terme d'un bail emphytéotique conclu en 1999. Les résidents de cette cité n'étant pas tous agents publics, la gestion de la cité a été confiée de façon transitoire à HLI, filiale du bailleur social Habitat Hauts-de-France. Le choix du non-renouvellement des baux des locataires qui ne sont pas agents publics a été fait avec une attention particulière à leur situation afin de permettre leur relogement dans les mois et années à venir. Il sera proposé aux agents publics titulaires de baux de mettre fin volontairement à ces baux pour signer des conventions d'occupation, leur permettant d'accéder à une tarification moins élevée que celle qui leur est appliquée aujourd'hui. C'est cette tarification qui est soumise au vote du conseil d'administration. Pour la déterminer, la tarification actuellement appliquée par le bailleur Habitat Hauts-de-France, l'état du marché locatif à Calais et la tarification en vigueur dans la cité de Calais Centre ont été analysés.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) demande si les places de stationnement sont prévues à proximité immédiate du parc de logement.

M. MAR assure que les places de stationnement sont dans l'enceinte clôturée de la cité et qu'il y a autant de places de parking que de logements.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-11.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-11 est adoptée.		

6. Approbation de la mise à jour de la programmation immobilière cadre (délibération n° 2025-12)

Mme AMBACH indique qu'un point approfondi a eu lieu lors du dernier groupe de travail relatif à la programmation immobilière cadre à la fin du mois de septembre. Il a permis d'échanger sur les grands principes de cette programmation immobilière et de son cadencement. Des ajustements à opérer pour l'exercice 2026 et par projection pour les deux exercices suivants ont été discutés. L'enveloppe globale de la programmation immobilière

cadre a été rehaussée, pour 2026, à hauteur de 317 000 euros et l'enveloppe de rénovation des appartements a été augmentée de 100 000 euros pour atteindre 500 000 euros.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) salue l'effort fourni par les services.

Mme HANSEN (Solidaires) reprend les propos de Mme BOUILLARD et adhère au principe de doter l'établissement d'une programmation pour donner de la visibilité aux organes de gouvernance et aux services territoriaux chargés de mettre en œuvre les travaux programmés.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) demande à la direction de faire un point sur l'état des cités en Guadeloupe.

Mme AMBACH explique que BIMO (Bureau Immobilier et maîtrise d'ouvrage) a été dépêché pour examiner les différentes cités situées en Guadeloupe afin d'avoir un audit de leur état. Des prescriptions précises pour les cités de Deshaies et du Gosier ont été faites et ont été incluses dans les résultats de la PIC et présentées en groupe de travail. Compte tenu de la taille de la cité de Baimbridge, un temps supplémentaire a été demandé par BIMO pour établir des prescriptions.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-12.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-12 est adoptée.		

7. Délibération portant affectation de la vente d'un pavillon situé à Kourou au titre du Compte d'affectation spécial (délibération n° 2025-13)

Mme AMBACH indique qu'un pavillon situé à Kourou, qui avait fait l'objet d'une remise par un acte du conseil d'administration de novembre 2016 et qui était valorisé à hauteur de 115 000 euros, a été vendu 131 927 euros. L'EPA Masse a reçu 50 % du prix de la cession,

soit 65 963 euros. Cette somme a été investie directement afin d'améliorer le bâti et le confort des cités du ST Guyane.

En l'absence de question ou de commentaire, la Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-13.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-13 est adoptée.		

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) se prononce en faveur de cette délibération mais dénonce les ventes de cité et le fait que les montants reçus ne correspondent pas à 100 % du montant de la vente.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) s'interroge également sur les 50 % de dégrèvement.

Mme HANSEL (Solidaires) s'associe aux propos de M. DAHAMNI et M. ANGHEL.

8. Approbation de conventions de réservation (délibération n° 2025-14)

M. MAR annonce deux points sur ce sujet : le premier porte sur le renouvellement et le second sur les nouvelles réservations.

Le sujet du renouvellement concerne la résidence de Saint-Julien-en-Genevois. Une convention conclue en 1990 a échu début 2025 et a fait l'objet d'un renouvellement pour les 21 logements réservés par l'EPA Masse des douanes. Les conditions du renouvellement portent sur une période de 25 années, à concurrence de 10 000 euros par logement, soit un total de 210 000 euros.

Le deuxième sujet concerne de nouvelles démarches dans la perspective de répondre à des besoins d'agents de la DI Grand-Est. À la suite d'échanges avec le délégué territorial Grand-Est et la CTM, le bailleur Batigère a été identifié pour devenir un partenaire potentiel. Trois communes ont été identifiées pour des programmes neufs à Mont-Saint-Martin, à

Uckange et à Hayange en prêt locatif social. Il est proposé à la signature et au vote une réservation de trois logements type T2 à Mont-Saint-Martin pour une livraison prévue fin 2025, ainsi que deux autres réservations, l'une à Uckange d'ici fin 2025, et l'autre à Hayange d'ici fin 2026. Pour chacun de ces logements, la réservation en droit unique s'élève à 10 000 euros, soit un total de 50 000 euros pour les cinq réservations.

Mme HANSEN (Solidaires) se dit satisfaite d'aborder une délibération qui porte sur les deux volets de la politique de réservation, à la fois la question du renouvellement des conventions existantes et la prospection de nouvelles conventions avec de nouveaux bailleurs, où il y a un besoin de logements, et notamment dans ce cas proche de la frontière luxembourgeoise.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) confirme le besoin urgent de logements et salue la démarche au bénéfice des douaniers.

Mme AMBACH précise que les réservations réalisées à venir dans le Grand-Est font office de test avec la possibilité, si ce type de localisation répond aux attentes des douaniers, d'élargir l'offre avec ce bailleur social.

M. MARNAT remercie les efforts faits pour la DI Grand-Est et salue la démarche de test mise en place pour répondre aux besoins de logements frontaliers.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-14.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-14 est adoptée.		

M. DAHAMNI (SNAD-CGT) se prononce en faveur de cette délibération mais se désole que l'EPA Masse se soit séparée de casernes dans ce secteur, notamment à Thionville Yutz, ce qui a conduit à un manque de logements.

9. Approbation d'une délégation de pouvoirs relative aux conventions de réservation (délibération n° 2025-15)

Mme CECCONI précise que ce point a fait l'objet d'un ajustement par rapport au dispositif qui a été présenté en commission préparatoire pour tenir compte des différents échanges conduits sur ce sujet.

Mme AMBACH indique qu'il est d'usage de faire ce type de délégation. Les bailleurs sociaux étant très exigeants sur les délais de réponse et la concurrence étant rude, il s'agit de voir dans quelle mesure il serait possible d'organiser des conseils d'administration spécifiques en cas de besoins entre deux conseils d'administration. Au cas présent, la délibération est assez classique et porte sur des délégations pour les procédures d'expulsion, pour les admissions en non-valeur et pour les remises gracieuses de créances essentiellement.

Mme HANSEN (Solidaires) estime que Mme AMBACH a raison de rappeler les contraintes de temps inhérentes à la prise de certaines décisions et la complexité des procédures à mettre en marche. Elle souligne néanmoins qu'il est important de rappeler que les organisations membres du conseil d'administration sont de fervents défenseurs d'un dialogue social continu, puisque c'est leur rôle au sein de cette instance. Elle estime que ce dialogue social fonctionne plutôt bien au bénéfice de l'intérêt général. Elle souligne la volonté de la Présidente et de la directrice de l'EPA de préserver les prérogatives des élus.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) partage l'avis de Mme HANSEN et remercie la direction pour la prise en compte des éléments qui ont pu surgir dans les échanges, que ce soit pendant la préparation ou même par mail à la suite de la commission préparatoire. Il salue ces échanges de qualité qui ont abouti au retrait de l'article quatre initialement prévu.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) rejoint les propos tenus précédemment sur la prise en compte de certaines demandes dans une démarche de dialogue social, et espère qu'elle va perdurer dans cette instance.

La Présidente soumet au vote la délibération n° 2025-15.

<u>VOTES</u>		
Pour : 15	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration		
Personnalités qualifiées		
Représentants du personnel		
La délibération n° 2025-15 est adoptée.		

II — POINTS D'INFORMATION

10. Conventions de réservation : renouvellements et perspectives

M. MAR explique que trois points constituent ce point d'information. Le premier concerne le renouvellement pour cinq années de la convention de Limeil-Brévannes, qui a expiré en juin 2025. Lors des échanges avec le bailleur 1001 Vies Habitat le 13 novembre dernier, il est apparu possible d'opérer un renouvellement de la convention sans nécessité de contribution financière réclamée à l'établissement. Le renouvellement de la convention porterait sur 81 logements, donc au-delà des 36 logements actuellement occupés.

Le deuxième point porte le maintien du système d'intermédiation pour certains logements, le bailleur ayant expliqué s'exposer à des sanctions en raison de la permanence de logements intermédiés. L'EPA Masse a réaffirmé la démarche énoncée, expliquée et partagée avec le bailleur en 2021 : il ne souhaite pas mettre un terme brutal aux conventions qui font l'objet d'une intermédiation, mais attendre une extinction naturelle par le départ des personnes titulaires de ces conventions intermédiaires. Le bailleur s'est dit attentif à cette démarche et a confirmé ne pas procéder à un arrêt brutal mais à une extinction progressive et naturelle.

Le dernier point porte sur les perspectives pour 2026. En termes de réservations, cinq zones d'action prioritaires ont été identifiées préalablement. Une sixième a pu être ajoutée à l'issue des échanges lors de la commission préparatoire.

Mme BOUILLARD (CFDT-CFTC) demande à ce que les douaniers soient reconnus au même titre que les agents des forces de sécurité intérieure et qu'ils puissent habiter dans des logements dont la douane aurait l'entière gestion. Sur l'Île-de-France, le parc domanial est jugé sous-dimensionné ce qui entraîne des difficultés pour se loger à proximité des bureaux et des unités de travail, malgré l'aide de l'ASFL.

Mme HANSEN (Solidaires) demande confirmation que le renouvellement de la convention de Limeil-Brévannes porte sur 81 logements et sans contrepartie financière.

M. MAR confirme la nature des échanges avec le bailleur sur ce point.

Mme HANSEN (Solidaires) s'interroge sur le consentement du bailleur social à ne pratiquer aucun acquittement de droits de réservation.

Mme AMBACH répond attendre le retour de la convention pour avoir une pleine assurance de ce qui a été dit en réunion.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) indique attendre lui aussi de voir le contenu de la proposition avant de se réjouir pour éviter toutes déconvenues, comme ce fut le cas récemment sur un logement qui avait été initialement proposé, puis retiré pour cause de DPE défavorable. Concernant la Guadeloupe, certains élus se demandent s'il y a des recherches sur certaines localisations précises nécessitant des logements sur Basse-Terre et sur Marie-Galante.

Mme DUVAL indique que le bailleur a alerté l'EPA Masse sur le taux de rotation au sein de la résidence de Limeil-Brévannes, qui est extrêmement faible, avec très peu de vacances et de libération de logement. Concernant Basse-Terre, l'EPA Masse a reçu des propositions de logements de la part de bailleurs mais à des conditions de financement extrêmement bas, ce qui pourrait exclure les candidatures des agents douaniers ayant des salaires ou des traitements supérieurs aux logements sociaux.

Mme AMBACH confirme rencontrer des difficultés pour identifier des projets qui soient dans l'enveloppe des revenus des agents douaniers ou qui répondent à des niveaux de sécurité satisfaisants.

11. Retours sur l'accompagnement de la Masse en matière immobilière

Mme AMBACH rappelle que le parc immobilier de la Masse des douanes est composé de 2 854 logements répartis entre 1956 logements du parc domanial et 663 logements au sein du parc locatif. En plus de ces logements classiques, 235 chambres meublées constituent des sous-ensembles d'appartements.

Les 81 cités de la Masse se répartissent en métropole, aux Antilles et en Guyane, avec de fortes concentrations aux frontières terrestres et maritimes du territoire national. Deux cités majeures composent le parc : celle de la Joliette avec 261 logements et celle du Havre avec 154 logements. Au sein des 663 logements, 198 sont perdus pour un tour. Parallèlement, les nouvelles réservations auprès des bailleurs sociaux ont été freinées dernièrement avec la mise en place de la loi Elan dont le plein développement est arrivé à maturité à la fin de l'année 2024. Cette loi a introduit le principe de la gestion en flux des logements sociaux, dans un objectif d'optimiser leur rotation et leur occupation. Cet objectif a contrecarré les habitudes de l'EPA Masse de gestion en stock des appartements.

Autre point important : la pression immobilière accrue. Trouver un logement dans le parc privé est de plus en plus difficile du fait du renchérissement des communes, du faible niveau de constructions nouvelles ou de l'impact des locations saisonnières sur le potentiel locatif. Cette situation a un impact très concret, puisqu'au niveau national, le taux d'occupation des logements familiaux a atteint 84 %, (hors logements indisponibles et chambres meublées), contre environ 74 à 80 % il y a quelques années. À noter que les chambres meublées ont vocation à être occupées pendant un an et enregistrent, par conséquent, un taux d'occupation plus faible, autour de 60 %. Afin d'optimiser le potentiel du parc domanial de l'EPA Masse, le service central a engagé plusieurs types de démarches.

12. Point de situation sur les logements indisponibles du parc domanial

Un état des lieux des logements indisponibles a été réalisé en juin 2025 pour savoir si ces statuts d'indisponibilité correspondaient bien à un potentiel de location. 126 appartements et 9 chambres ont été identifiés comme non proposés à l'attribution en raison de leur état vraiment dégradé. Premier constat tiré au de ce recensement : ces logements ne se situent pas tous dans les régions où les taux d'occupation sont les plus élevés. Six appartements indisponibles ont notamment été identifiés à L'Haÿ-les-Roses. 31 appartements indisponibles ont été recensés à la Joliette, sept au Havre, trois à Nantes et deux à Chamonix.

Autre axe engagé : une large étude du contexte immobilier dédiée au logement pour analyser le potentiel de l'EPA Masse à agrandir son parc ou à optimiser ses capacités de logements propres. Un benchmark a également été réalisé auprès d'administrations qui mettent des logements domaniaux à disposition de leurs agents. Le cas des casernes de gendarmerie a été particulièrement étudié et finement analysé, juridiquement comme budgétairement, mais leur modèle n'est pas applicable à celui de l'EPA Masse au regard des règles de la commande publique.

L'EPA Masse a aussi bénéficié d'un accompagnement pour explorer les différents montages immobiliers possibles pour la construction de logements abordables dans les zones à forte tension immobilière. L'utilisation de baux emphytéotiques administratifs n'étant plus envisageable pour la Masse des douanes, le principe de la concession semble être la voie la plus aisée pour construire une entité pour laquelle le financement et la gestion d'ouvrage seraient réalisés par un opérateur économique.

Les marchés de partenariat sont une autre piste à explorer. C'est un dispositif qui est utilisé par des entités qui ne veulent pas confier leur organisation et leur logistique à un tiers. La Masse peut également mener des marchés de travaux en son nom propre. C'est ce qui est actuellement pratiqué, par exemple, à Saint-Georges de l'Oyapock, où un bâtiment a été mis à la disposition de la Masse par la DGDDI.

Concernant les évolutions du parc locatif, la sélection de réservations dans les projets de logements intermédiaires est privilégiée pour son statut moins contraignant. Les plafonds de ressources sont plus élevés, les appartements ne sont pas concernés par la gestion en flux ni par les quotas de réservations des préfets et le montant des loyers peut être négocié.

M. ANGHEL (UNSA-CGC) demande si le format des partenariats est envisagé au Marin et si d'autres cités que celle de Calais sont en attente de baux emphytéotiques.

Mme AMBACH précise que le marché de partenariat n'est pas envisagé au Marin mais que des études sont en cours. Concernant les baux emphytéotiques, trois cités sont concernées : Tremblay 3, Saint Victoret et Paris, rue de Thionville.

Mme ROLLAND (CFDT-CFTC) demande si l'EPA Masse des douanes a des appartements ciblés pour La Réunion et Mayotte.

Mme AMBACH répond par la négative. Une logique de partenariat avec ASFL est privilégiée car le marché est très étroit et les conditions de sécurité difficiles (Mayotte).

M. VERROYE ajoute qu'à ce jour, 24 réservations existent à Mayotte et que 18 sont effectuées. Une première réservation de dix logements en droit unique, qui fait office de test, a été effectuée à La Réunion. Si cela s'avère concluant, d'autres réservations suivront.

13. Tableau de bord de suivi des diligences accomplies pour les admissions en non-valeur

Mme MORELLE expose le tableau de bord de suivi des créances admises en non-valeur. Pour trois dossiers, des montants ont été recouvrés, de l'ordre de 2879,56 euros pour le premier dossier, 40,60 euros pour le second dossier et 2 400 euros pour le dernier. Sept autres dossiers admis en non-valeur sont également suivis.

14. Tableau de bord des impayés

Mme MORELLE indique qu'il ressort du tableau de bord de suivi des impayés que le montant global des impayés est passé de 51 622 euros à 94 520 euros entre le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2025. Le nombre de débiteurs est passé pendant le même temps de 73 à 171. Une légère régression du taux de paiement spontané au niveau national est notée, qui passe de 97,58 % à 96,74 %. La valeur cumulée des dix impayés les plus importants augmente légèrement, de 2 500 euros, et s'établit à 65 640 euros.

En l'absence d'autre commentaire ou question, la Présidente remercie pour leur présence tous les participants.

La séance est levée à 17 h 30.

La Présidente,

La secrétaire,

Le secrétaire adjoint,

Géraldine CECCONI

Maëlle TIE

Abdelkader DAHAMNI

Document de travail